REGLEMENT COURSE DES LEUX 02 JUIN 2024

La course des Leux est une épreuve de course à pied de type course nature se déroulant en majorité sur des chemins et des sentiers au travers de 2 parcours de :

- . **8 km** : Départ dimanche 11 juin à **10H** Rue du Buisson accessible à partir de la catégorie des juniors (année de naissance 2005 et avant)
- . **16 km** : Départ dimanche 11 juin à **9h45** Rue du Buisson accessible à partir de la catégorie des espoirs (année de naissance 2002 et avant)
- . Courses enfants : 1 km (2011 2012 2013 2014) - 500 m (2015 - 2016 - 2017) - 100 m (2018 - 2019)

1. Modalités d'inscription :

- . Inscription uniquement en ligne sur le site de la course via Nordsport
- . Don de 1€ par dossard à **Agissons pour Gabriel**
- . Droits d'engagement :

Jusqu'au 1 juin 2023 à 12h en ligne

8 km : 7 € 16 km : 13 €

Retrait des dossards : A la mairie de Wailly le :

- Vendredi 31 Mai de 14 h à 19 h - Samedi 1 iuin de 10 h à 15 h

Aucun remboursement ne sera effectué. L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment si le maximum est atteint.

2. Certificat médical

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la transmission obligatoire de la copie :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée

(liste sur https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/200706_tableau_115_federations.pdf), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition;

• Soit du téléchargement de l'attestation obtenue sur le site pps.athle.f

Les pièces justificatives devront être déposées sur le site d inscription . L'organisateur n'est pas apte a vérifier l'authenticité des justificatifs transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers

L'organisateur, en possession d'un justificatif d'aptitude(ci-dessus) valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit, et entrainera exclusion du contre venant.

Autorisation parentale obligatoire pour les coureurs nés après 2005.

3. Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la course. Les participants en seront par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entraînera de facto la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

3. Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchets hors des lieux prévus à cet effet (zone de ravitaillement), entraine la mise hors course du concurrent fautif.

4. Droit à l'image

De part sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisation ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de deux ans dans le monde entier.

5. CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage est assuré par la société Nordsport via des puces jetables intégrées aux dossards. Les concurrent(e)s doivent se signaler à l'organisation en cas d'abandon